

**RE P O N S E   D E**

**Monsieur SIMONPIERI,  
maire de Marignane**

## REPONSE AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES

Monsieur Daniel SIMONPIERI, Maire de Marignane, sis es qualité Hôtel de Ville Cours Mirabeau 13700 MARIGNANE,

Assisté de Monsieur Gilbert SINDRES, Avocat au Barreau de Marseille, demeurant 69 rue Sainte 13001 MARSEILLE,

A l'honneur par la présente d'apporter à la Chambre Régionale des Comptes Provence Alpes Cote d'Azur ses réponses suite aux observations définitives arrêtées en séance du 14 novembre 2005, réponses qui engagent sa seule responsabilité conformément aux dispositions de l'article L 241-11 du Code des Juridictions Financières.

### Réponses aux observations définitives :

Le plan de la réponse aux observations définitives suivra exactement le plan du rapport d'observations définitives.

## **I- LA SITUATION FINANCIERE**

### **I-1-2 Les recettes réelles de fonctionnement**

Le Compte administratif 2003 fait apparaître un produit de fonctionnement en euro par habitant de 1067 euros et non de 1157€.

### **I-2 L'autofinancement brut et capacité d'autofinancement**

La Capacité d'autofinancement 2005 est redevenue positive à hauteur de 1 005 000 euros

En 2005, la renégociation de l'encours de la dette va impliquer pour 2006 une diminution du ratio de rigidité.

### **I-3 : La section d'investissement et l'évolution de l'endettement**

Le fond de roulement 2003 s'élève en milliers d'euros à 1751 et non à 1655.

L'encours de la dette en 2005 est passé à 43 092 000 € (à comparer avec 45 864 000 € en 2003). Pour 2006, il est prévu un encours de dette d'environ 41 millions d'euros.

La capacité d'autofinancement de la commune étant redevenue positive, l'ordonnateur ne partage pas l'avis de la Chambre sur le caractère inéluctable du recours à l'emprunt nouveau..

Ainsi la commune n'a pas eu recours à l'emprunt au titre de l'exercice 2005.

## **II- DES PROCEDURES BUDGETAIRES ET COMPTABLES PERFECTIBLES**

### **II-1 L'absence d'un véritable engagement provisionnel pour de nombreuses dépenses**

Sur l'observation au terme de laquelle « la comptabilité d'engagement n'a pas permis à la collectivité de disposer d'une gestion prévisionnelle opérationnelle », l'ordonnateur répond que jusqu'à l'exercice 2003 inclus, la commune était dotée d'une procédure de comptabilité d'engagement, mais que cette procédure n'était pas appliquée de façon systématique.

Depuis, les engagements juridiques et comptables ont été respectés et un contrôle permanent a été institué.

Enfin, en 2005, a été mise en place la réorganisation des services et l'informatisation des engagements est en cours de mise en œuvre. Grâce à cela, l'interconnexion entre les différents sites va permettre un engagement direct par l'utilisateur. De ceci découlera la mise en place de tableaux de bord avec la mise en place d'une gestion préventive des dépenses.

### **II- 2-Des délais de mandatement excessifs**

L'ordonnateur précise qu'aucun intérêt moratoire n'a été payé en 2005 par la commune.

### **III. LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

#### **III.2-1 L'évolution en nombre : une augmentation significative des effectifs à partir de 2001**

Il a été notamment remarqué à l'occasion de l'examen de gestion « l'accroissement significatif de la différence entre les emplois budgétaires et les emplois pourvus ». Cette différence s'explique par le fait que, de longue date, les emplois sont habituellement créés mais rarement supprimés. C'est pourquoi, lors du Conseil Municipal du 28 février 2006, une délibération va être prise mettant à jour les effectifs budgétaires au regard des effectifs pourvus et à pourvoir. Cette délibération sera annexée au BP 2006.

#### **III-2-2 La répartition par filière et par catégorie**

La plus grande progression notée par la Chambre pour la filière culturelle et d'animation, date de l'année 2003, et provient essentiellement du fait qu'ont été intégrés dans cette catégorie les agents des crèches, du centre aéré et de la colonie de vacances, dépendants encore l'année précédente du CCAS et de la titularisation des professeurs des écoles d'art.

Force est de constater que les chiffres de 2005 par filière et par catégorie montrent que l'évolution entre 2003 et 2005 est à la baisse, puisque notamment le total en équivalent temps plein passe de 762 à 710.02, soit une baisse de 7%.

#### **III-4-1 Des auxiliaires en recrudescence et un recours important aux emplois aidés**

Depuis 2004, le recours aux auxiliaires et aux emplois aidés est en diminution sensible. Aujourd'hui les chiffres, en ETP, sont les suivants :

- CES : 0
- CEC : 43
- CAE : 21.

### **III-4-2 Des conditions de recrutement des contractuels permanents peu satisfaisantes**

Pour ce qui concerne le nombre de contractuels, il faut souligner que « l'essor en 2003 situé à 70 contractuels (44.5 ETP) » vient du fait du recrutement ou de l'intégration dans les effectifs communaux des 28 animateurs pour le centre aéré et la colonie de vacances suite à remunicipalisation des services considérés l'année précédente, 19 contractuels ( 5 ASVP non reconduits depuis, 6 assistants spécialisés d'enseignement artistique titularisés, 4 attachés territoriaux non reconduits, un chargé de mission titularisé depuis et deux collaborateurs de cabinet dont un seul est encore en mairie) et 23 ATSEM recrutés pour travailler dans la nouvelle crèche qui s'est ouverte cette année là..

### **III. 6 Un régime indemnitaire très favorable**

#### **III-6-1-1° des primes informatiques illégalement versées.**

A la suite d'une délibération prise en juillet 2004, plus aucune prime informatique n'est versée.

La situation est donc à ce jour régularisée.

#### **III-6-1-2° indemnité supplémentaire aux agents de la filière technique :**

Une première délibération est intervenue en juillet 2004, suivie d'une nouvelle en mars 2005.

La collectivité a régularisé ces pratiques.

### **III-7 l'absentéisme**

Une réorganisation totale de la collectivité est en cours, apportant une nouvelle dynamique au sein de la Mairie. Un nouvel organigramme vient d'être adopté, et sa déclinaison dans les services est en cours de mise en œuvre. Ceci apportera des changements dans les missions de certains postes et permettra à certains agents désireux de changer de service d'en faire la démarche.

#### **IV DES INSUFFISANCES DANS LA GESTION COURANTE**

Conformément aux préconisations de la Chambre la convention de mise à disposition d'un local au profit du FN va être modifiée et stipulera une redevance conforme à la valeur locative du bien.

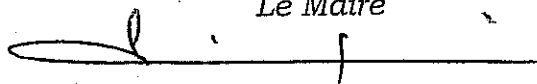
#### **IV-2 L'attribution d'avantages dans des conditions irrégulières**

Nous supposons qu'il faut lire « Ces avantages ne sont pas toujours octroyés dans des conditions **régulières** »

Plus spécifiquement concernant les logements de fonction, l'ordonnateur précise que certaines régularisations sont intervenues depuis la fin de l'instruction et l'enregistrement de la réponse de l'ordonnateur au rapport provisoire. Ainsi deux logements ont été libérés et ne sont plus attribués en tant que logement de fonction, un troisième va l'être d'ici deux mois (départ en retraite), et un autre dont l'occupant ne fait plus office de gardien, va garder son appartement contre le versement d'un loyer à la collectivité. Enfin le chef de corps des SPP n'est plus logé par la commune.

Pour ce qui concerne les véhicules de service, ils sont munis de carnet de bord et leurs utilisateurs disposent d'ordres de mission régulièrement établis.

Le Maire



Daniel SIMONPIERI